

LE PAYS DE SAINT-BRIEUC ENVIRONNEMENT ET TERRITOIRE

PROFIL ENVIRONNEMENTAL DU PAYS DE SAINT-BRIEUC



- Préambule -

Après une [présentation générale du Pays](#), le profil environnemental présenté dans les pages qui suivent est abordé sous l'angle de huit thématiques :



[1. biodiversité et milieux naturels](#)



[2. qualité du cadre de vie \(paysage, patrimoine\)](#)



[3. prélèvement des ressources naturelles](#)

[4. production et consommation énergétique](#)



[5. risques naturels et technologiques](#)



[6. production de pollution et qualité des milieux](#)



[7. déchets](#)

[8. implication des acteurs et de la population](#)

Pour chacune de ces thématiques, sont déclinés successivement :

- ♦ un diagnostic synthétique,
- ♦ un bilan environnemental (forces - faiblesses, opportunités).

Ce diagnostic synthétique est fondé sur les éléments de connaissance disponibles résultant d'inventaires naturalistes (ZNIEFF), de l'état des protections mises en place, de statistiques (INSEE, RGA, observatoires régionaux), de suivis administratifs et techniques (Agence de l'Eau, DRIRE) ...

Les cartes présentées résultent d'un traitement géographique des données, soit que certaines aient fait l'objet d'un géoréférencement (notamment celles relatives à la biodiversité), soit qu'elles puissent être rapportées à une unité territoriale géoréférencée (commune, canton).

Le champ de l'environnement ainsi abordé privilégie une approche territoriale - état des milieux et du territoire, et pressions s'y exerçant -, dans l'optique de mettre en évidence les interactions entre les activités humaines d'une part, et l'état des territoires et des milieux d'autre part. Ne sont pas abordés certains thèmes, habituellement considérés comme relevant au sens large du champ de l'environnement, telle la santé publique.

Cette approche délibérément territoriale, répond à l'ambition du document, qui est de mettre à disposition des acteurs de chaque Pays et à l'échelle de ces territoires des éléments de connaissance fondamentaux nécessaires à l'élaboration des orientations de planification territoriale.

C'est aussi un regard régional sur le Pays, et par là-même une invitation auprès des acteurs locaux à le discuter, le compléter, le prolonger.

Ainsi, à l'issue de la présentation thématique, sont proposées de manière synthétique, des [pistes pour des programmes d'action](#) répondant aux sensibilités du territoire mises en évidence, dans une logique de développement durable de ce dernier.



INTRODUCTION : PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Le Pays de Saint-Brieuc regroupe :

- la Communauté de l'Agglomération Briochine (106 912 habitants) ;
- la Communauté de communes de Lamballe-Communauté (19 945 habitants) ;
- la Communauté de communes de la Côte de Penthièvre (12 464 habitants) ;
- la Communauté de communes du Sud-Goëlo (11 997 habitants) ;
- la Communauté de communes du Pays de Quintin (9 616 habitants) ;
- la Communauté de communes de Moncontour (9 179 habitants) ;
- la Communauté de communes de Centre Armor Puissance 4 (7 249 habitants) ;
- la Communauté de communes de Bréhand-Gouessant (2 865 habitants).

Ces 8 structures regroupent les 63 communes du Pays.

Sa population (180 227 habitants au dernier recensement, + 3,5% entre 1990 et 1999) se répartit entre :

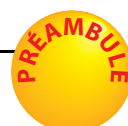
- 4 villes principales :
 - ♦ SAINT-BRIEUC (46 087 habitants),
 - ♦ PLERIN (12 512 habitants),
 - ♦ PLOUFRAGAN (10 579 habitants),
 - ♦ LAMBALLE (10 548 habitants),
- et 59 communes qui regroupent ensemble 56 % de la population du Pays.

Sa densité d'habitants, 168 habitants/km², est supérieure à la moyenne régionale. Un tiers des communes du Pays est dans ce cas : elles sont localisées sur un axe LAMBALLE-SAINT-BRIEUC-SAINT-QUAY-PORTRIEUX. Les communes les moins densément peuplées (moins de 60 habitants/km²) sont réparties dans le sud du Pays et au nord de LAMBALLE.

Plusieurs entités peuvent être distinguées du point de vue de l'occupation du sol :

- l'espace urbain : SAINT-BRIEUC et sa périphérie,
- le domaine des terres labourées (60 à 65% de la surface agricole utilisée) : cantons de ETABLES SUR MER, LAMBALLE, PLENEUF-VAL-ANDRE, PLERIN, MONCONTOUR ; les surfaces en herbe y représentent 17 à 24% de la Sau (35% pour MONCONTOUR) ;
- le domaine plutôt herbager : cantons de PLOEUC SUR LIE, QUINTIN , et PLOUGUENAST.

Le Pays de Saint-Brieuc est à la fois rural et tourné vers la mer avec ses 310 km de côtes. La Baie de Saint-Brieuc accueille pendant l'hiver plus de 50 000 oiseaux sur ses prés salés et ses vasières ; le littoral du Pays est également réputé pour ses landes et falaises à la flore et la faune remarquables.



1. BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**



• **Connaissance des milieux naturels**

Sont inventoriés à ce jour sur le territoire du Pays de Saint-Brieuc :

- 33 Zones Naturelles d'Intérêts Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type 1 pour une surface globale de près de 1 290 ha, regroupant des milieux littoraux, estuariens et terrestres,
- 8 ZNIEFF de type 2, pour une surface de près de 6 300 ha (grands ensembles forestiers et littoraux),
- 1 Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux (ZICO) : la Baie de Saint-Brieuc (~ 3 200 ha),
- 10 tourbières d'intérêt régional,
- 8 sites géologiques remarquables,
- des extensions remarquables d'herbiers à zostère en mer,
- un gisement de maërl (en Baie de Saint-Brieuc),
- une rivière classée à migrateurs et son estuaire : le Gouët.



• **Les sites protégés**

Le Pays de Saint-Brieuc comprend une Réserve Naturelle en Baie de Saint-Brieuc (1 250 ha), et un site soumis à un arrêté préfectoral de conservation des biotopes (Landes de la Poterie-60 ha).

On dénombre 7 sites classés au titre de la loi de 1930, ponctuels pour l'essentiel hormis le Cap d'Erquy (350 ha), ainsi que 13 sites inscrits.

A noter enfin deux Zones de Protection Spéciale (Z.P.S.) : la Baie de Saint-Brieuc, et les Îles du Grand Pourrier.



• **Les dispositifs de gestion**

Le Pays de Saint-Brieuc accueille 4 Sites d'Intérêt Communautaire du réseau Natura 2000 pour une surface globale de 5 830 ha :

- site « Cîme de Kerchouan, forêt de Lorge, landes de Lanfains »,
- site « Baie d'Yffiniac, anse de Morieux »,
- site « cap d'Erquy-cap Frehel » (en partie),
- site « Landes de la Poterie ».

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) le patrimoine naturel est exceptionnel et très diversifié,
- (+) la reconnaissance par les acteurs de cette richesse et un consensus pour le maintien de sa qualité sont réels,
- (+) le niveau atteint en matière de protection et de gestion est satisfaisant,
- (-) les inventaires des milieux marins sont insuffisants.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ La mise en œuvre de la directive « Habitats » (Natura 2000) et les progrès méthodologiques que l'on peut en attendre :
 - par l'apport méthodologique que l'on peut en attendre et l'état des lieux du document d'objectifs,
 - ainsi que par les mesures de gestion qui en découleront et qui constitueront des outils d'intervention.
- ♦ La poursuite de l'inventaire des milieux marins.



2. QUALITÉ DU CADRE DE VIE (PAYSAGE - PATRIMOINE)

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS



- **Etat du droit de l'urbanisme**

L'usage des sols est réglementé par un document d'urbanisme opposable (P.O.S. / P.L.U.) sur 46 communes (le Pays en compte 63). Pour 16 d'entre elles, le PLU est en révision. D'autre part, un P.L.U. est en cours d'élaboration sur 1 commune.

Pour 16 communes, c'est le Règlement National d'Urbanisme qui s'applique directement (aucun document).

- **La consommation d'espace**

Sur le Pays de Saint-Brieuc, le nombre de logements a augmenté d'environ 1 % par an ces dix dernières années. La part du logement individuel est de 74,6 %. Sur les communes côtières, le taux de résidences secondaires est de 25% ; il atteint 50% sur deux communes : PLENEUF VAL ANDRE et ERQUY.

- **Etat d'avancement de l'aménagement foncier**

Sur 33 communes, un aménagement foncier a été réalisé et est terminé. Un tel aménagement est en cours sur 3 communes.



- **Patrimoine**

La richesse patrimoniale du Pays de Saint-Brieuc est reconnue. En effet, ce sont 50 édifices qui sont recensés (Monuments Historiques classés), dont 20 dolmens, 11 édifices religieux, 15 édifices civils, 2 fontaines et 2 calvaires.

- **Transports - Déplacements**

Le Pays de Saint-Brieuc est accessible par les grandes infrastructures :

- le rail, avec deux gares TGV à LAMBALLE et SAINT-BRIEUC,
- la route, avec la RN 12 à 2 x 2 voies (axe RENNES - SAINT-BRIEUC - BREST),
- l'aéroport de St-Brieuc-Armor.

A noter également, la mise progressivement à 2x2 voies de l'axe routier vers LOUDEAC et PONTIVY (liaison avec VANNES et LORIENT).

On constate au niveau de l'agglomération de SAINT-BRIEUC une saturation de la voie expresse (RN 12), et en période estivale des difficultés de circulation sur la zone côtière.

→ FORCES ET FAIBLESSES

- (+) le Pays de Saint-Brieuc offre une grande diversité de paysages (maritimes, littoraux, ruraux),
- (+) le patrimoine historique et architectural est reconnu,
- (-) le territoire n'est que partiellement couvert par des documents d'urbanisme opposables,
- (-) la pression foncière au niveau des communes littorales est forte,
- (-) la consommation d'espace littoral par l'habitat diffus ou peu dense est trop importante,
- (-) des paysages ruraux sont à réhabiliter.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Promouvoir l'élaboration de documents d'urbanisme sur les communes qui en sont dépourvues ; la réalisation préalable d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) constitue une opportunité pour une réflexion globale en termes d'aménagement, de réserves foncières et d'affectation de l'espace.
- ♦ Engager une démarche paysagère globale (charte paysagère) : réhabilitation des paysages ruraux (poursuite des actions d'ores et déjà engagées pour la reconstitution du bocage), amélioration des paysages urbains et périurbains, requalification des paysages dégradés (entrées de ville et de bourg, zones d'activités...).
- ♦ Arrêter la consommation d'espace sur le littoral.
- ♦ Elaborer un plan de déplacements.



3. PRÉLÈVEMENT DES RESSOURCES NATURELLES

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

• Les prélèvements d'eau

Usages de l'eau	Eaux de surface		Eaux souterraines	
	Nombre de bassins versants concernés par 1 prélèvement	Volume annuellement prélevé m ³	Nombre de bassins versants concernés par 1 prélèvement	Volume annuellement prélevé m ³
 AEP- Alimentation en Eau Potable (2001)	6	9 828 900	8	1 680 800
 Industriel (2001)	4	752 800	5	425 000
Irrigation* (2000)	1	14 300	1	32 100

* Surface irriguée : 33,7 ha.

La qualité de l'eau distribuée pour l'AEP, au regard des taux de nitrates, est contrastée :

- localement, on observe quelques petits secteurs où les teneurs moyennes en nitrates sont comprises entre 40 et 50 mg/l ;
- sur le reste du territoire, cohabitent des secteurs où elles sont inférieures à 25 mg/l et des secteurs où elles sont comprises entre 25 et 40 mg/l.

L'état d'avancement de la mise en place des périmètres de protection de captages est le suivant :

- eaux de surface : la déclaration d'utilité publique (DUP) est intervenue pour 4 prises d'eau (sur 6 prises d'eau),
- eaux souterraines : la DUP est intervenue pour 14 captages d'eau (sur 24 captages).

→ FORCES ET FAIBLESSES

- (-) la qualité de l'eau distribuée pour l'AEP est préoccupante sur une partie du Pays,
- (-) la mise en place des périmètres de protection des captages AEP n'est pas achevée,
- (-) la pression foncière sur le littoral est forte.

→ OPPORTUNITÉS

- ♦ Poursuivre la mise en place des périmètres de protection des captages AEP.



4. PRODUCTION ET CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

On recense sur le Pays de Saint-Brieuc 3 chaufferies au bois (à PLOUFRAGAN, SAINT-BRIEUC et LAMBALLE), et une Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères avec récupération d'énergie.

Trois « gros consommateurs » d'électricité sont dénombrés sur le Pays.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

(+) un savoir-faire et une vitrine en matière de mise en œuvre de la filière Bois - Energie existe,
(+) le potentiel éolien est réel.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Développer le recours aux énergies renouvelables :
 - solaire,
 - éolien : élaborer un schéma directeur d'implantation des parcs éoliens,
 - bois - énergie, sur la base des équipements déjà en service.
- ♦ Développer les économies d'énergie.





5. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

- **Risques naturels**

8 communes sont soumises au risque inondation ou submersion marine dont 4 sur le littoral. Le risque mouvement de terrain concerne également 8 communes.

- **Risques technologiques**

2 communes sont soumises au risque transport de matières dangereuses (SAINT-BRIEUC et PLERIN). Le risque barrage concerne 6 communes. 3 établissements industriels sont soumis à la directive SEVESO II.

- **Autres risques**

Trois établissements disposent d'un silo soumis à l'arrêté ministériel du 29/07/98. On dénombre 8 installations de réfrigération à l'ammoniac soumise à l'arrêté ministériel du 16/07/97.

A noter également la vulnérabilité des côtes et estuaires aux pollutions maritimes.

→ FORCES ET FAIBLESSES

(-) le linéaire côtier très important est très vulnérable à toute pollution venant de la mer : pollution massive (hydrocarbures notamment), ou pollution récurrente par macro-déchets.

→ OPPORTUNITES

- ♦ Sensibiliser les navigateurs (plaisanciers et professionnels) à la maîtrise des rejets en mer : action de proximité au niveau des ports, des associations de plaisanciers ...
- ♦ Mener une réflexion d'ensemble sur les modalités de nettoyage des plages l'été, avec pour objectif le respect de l'habitat « végétation annuelle de laisses de mer ».



6. PRODUCTION DE POLLUTION ET QUALITÉ DES MILIEUX

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

- **L'air**

On dénombre 5 établissements soumis à la taxe générale sur les activités polluantes Air (TGAP - Air) sur le Pays de Saint-Brieuc, dont une Usine D'incinération des Ordures Ménagères (UIOM) à PLANGUENOUAL.

- **Les sols**

- 8 sites dont les sols sont pollués sont recensés :
 - ♦ à TREMUSON (ancienne mine) : caractère local de la pollution à vérifier ;
 - ♦ à PLERIN (traitement de surface) : études en cours ;
 - ♦ à BINIC (hydrocarbures) : expertises en cours ;
 - ♦ à SAINT-QUAY-PORTRIEUX (usine à gaz) : diagnostic à réaliser ;
 - ♦ à SAINT-BRIEUC, une ancienne décharge, et une décharges de sables de fonderie ; pour cette dernière, les études sont en cours ;
 - ♦ à PLOUFRAGAN : un ancien laminoir (remise en état à terminer), et une ancienne savonnerie (diagnostic sol et sous-sol à réaliser).
- au regard de la production d'azote animal, toutes les communes du Pays (hormis SAINT-BRIEUC) sont classées en Zone d'Excédent Structurel-ZES- (production supérieure à 170 KG/N/ha/an.



- **Les eaux littorales**

Sur 6 sites littoraux, des proliférations d'algues vertes sont constatées :

- 4 fois par an : 3 sites,
- 3 fois par an : 0 site,
- 2 fois par an : 1 site,
- 1 fois par an : 2 sites.

Des observations réalisées par IFREMER en 2002 dans le cadre du réseau REMI (surveillance microbiologique des coquillages), il s'avère que, en baie de Saint-Brieuc, les résultats sont contrastés :

- stabilité de la qualité sur la zone de bouchots de la baie de Morieux (amélioration seulement sur 2 points pour 6 points de mesures),
- confirmation de l'amélioration sur le gisement moulier de la pointe de Pléneuf,
- pas d'amélioration constatée de la qualité sanitaire du gisement de coques de la baie d'Yffiniac.

Concernant la qualité bactériologique des plages, la situation en 2001 était la suivante :

- eaux conformes de bonne qualité : 16 plages,
- eaux conformes de qualité moyenne : 20 plages,
- eaux pouvant être momentanément polluées : 2 plages,
- eaux de mauvaise qualité : néant.



- **Les eaux continentales**

- On recense 23 établissements industriels soumis à autosurveillance eau (dont 20 relevant de l'agroalimentaire). Leurs rejets interviennent :
 - ♦ via une station d'épuration collective pour 21 d'entre eux,

- ♦ via un lagunage (1 établissement) et une station d'épuration autonome (1 établissement).

Le tableau suivant résume la sollicitation des stations d'épuration collectives (SEC) :

Station d'épuration concernée	Nombre d'établissements raccordés	Milieu récepteur
SEC Saint-Brieuc	7	Le Gouët
SEC Yffiniac	4	L'Urne
SEC Lamballe	3	Le Gouessant
SEC Saint-Brandan	3	Le Gouët
SEC Binic	1	L'Ic
SEC Erquy	1	La mer
SEC Quintin	1	Le Gouët
SEC Saint-Quay-Portrieux	1	La mer

- le Pays accueille également 2 établissements soumis à autosurveillance eau/traitement de surface (rejet dans le Gouët après détoxification).
- Enfin, 47 stations d'épuration collectives sont recensées sur le Pays de Saint-Brieuc, tous dispositifs confondus, pour une capacité globale de 342 215 équivalent-habitant, répartie comme suit :
 - . supérieure ou égale à 20 000 éqh : 6 stations,
 - . de 10 000 à moins de 20 000 éqh : 3 stations,
 - . de 5000 à moins de 10 000 éqh : 2 stations,
 - . de 2000 à moins de 5000 éqh : 1 station,
 - . inférieure à 2000 éqh : 35 stations.

Du point de vue physico-chimique, la qualité des eaux de surface s'établit comme suit :

- matières organiques et oxydables :
 - le Gouët : passable à l'amont, mauvaise à l'aval,
 - l'Urne, l'Evron : passable,
 - le Gouessant : passable puis mauvaise,
 - la Flora, le Frémur : très mauvaise.
- matières azotées (hors nitrates):
 - le Gouët : passable puis très mauvais entre Saint-Brieuc et la mer,
 - l'Urne, la Flora, le Frémur : passable,
 - l'Evron : bonne puis passable,
 - le Gouessant : passable puis passable à mauvais.
- nitrates : de manière générale, qualité très mauvaise à mauvaise.
- matières phosphorées :
 - le Gouët : passable puis bonne, et ensuite très mauvaise jusqu'à la mer,
 - l'Urne, l'Evron, la Flora : passable,
 - le Gouessant : bonne, passable, puis très mauvaise à mauvaise,
 - le Frémur : passable à mauvaise.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) la réhabilitation des sites dont les sols sont pollués est en cours,
- (-) toutes les communes du Pays présentent un excédent de production d'azote animal,
- (-) le fort recours des industriels aux stations d'épuration collectives provoque des risques de dysfonctionnement de ces stations et crée ainsi une forte pression des rejets sur les milieux aquatiques,
- (-) la fréquence des marées vertes (prolifération d'algues sur le littoral) est préoccupante,
- (-) la qualité physico-chimique des eaux de surface continentales n'est pas satisfaisante.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Poursuite des actions de reconquête de la qualité de l'eau :
 - réduction des excédents d'azote animal,
 - poursuite des opérations bassins versants,
 - fertilisation équilibrée des cultures, azotée et phosphorée,
 - réduction de l'usage des produits phytosanitaires.
- ♦ Poursuite des efforts concernant l'assainissement (nouvelles stations, surveillance et amélioration de l'efficacité des stations existantes).





7. LES DÉCHETS

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

- **Déchets ménagers et assimilés**

Les installations de traitement comprennent :

- une Usine d'Incinération des Ordures Ménagères avec récupération d'énergie,
- 1 centre de stockage (ne reçoit pas d'ordures ménagères),
- 1 centre de tri,
- 2 unités de tri-compostage,
- 11 déchetteries.

La collecte sélective est en place sur 52 communes (soit à 82%) à l'initiative de 7 structures intercommunales.

Concernant les 28 décharges recensées, 10 sont réhabilitées.

- **Déchets industriels spéciaux (D.I.S.) :**

Neuf établissements industriels sont producteurs de D.I.S. soumis à autosurveillance déchets (dont 5 à SAINT-BRIEUC et PLERIN), pour un tonnage annuel de 2 774 tonnes. L'UIOM de PLANGUENOUAL en produit à elle seule 1 446 tonnes par an.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) la collecte sélective est quasi généralisée à tout le territoire du Pays, avec un savoir-faire associé,
- (+) le réseau de déchetteries est bien réparti sur le territoire,
- (-) le programme de réhabilitation des décharges reste à achever.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Renforcer la sélectivité de la collecte, compte tenu du niveau atteint en matière de couverture du territoire.
- ♦ Renforcer les capacités de traitements du territoire (centre de stockage de classe 2, et réseau de centres de stockage de classe 3).
- ♦ Sensibiliser les professionnels et les fédérer dans l'optique d'une réduction des volumes de déchets (réduction à la source).



8. IMPLICATION DES ACTEURS ET DE LA POPULATION

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

On recense 4 structures d'éducation à l'environnement sur le Pays :

- la Maison de la Baie à HILLION,
- 2 centres d'initiation à l'environnement (Chlorophylle 22 à ERQUY, les Naturalistes de Penthièvre à LAMBALLE),
- la base nature de la Ville Oger à SAINT-BRIEUC.

Sept associations agréées pour la protection de la nature et de l'environnement développent leur activité sur le Pays (elles ont toutes leur siège sur le territoire du Pays) :

- de la source à la mer (siège : BINIC) ;
- Vivarmor Nature (Groupement pour l'étude et la protection de la nature en baie de Saint-Brieuc, siège : SAINT-BRIEUC) ;
- les Amis de la baie de Saint-Brieuc (siège : SAINT-QUAY PORTRIEUX) ;
- l'Association pour la protection des sites d'Erquy et des environs (siège : ERQUY) ;
- Action pour la nature et la sauvegarde de l'environnement (siège : YFFINIAC) ;
- Pléneuf Val André pour la qualité de la vie (siège : PLENEUF VAL ANDRE) ;
- le colvert-nature et environnement (siège : PORDIC).

On dénombre 1 entreprise certifiée ISO 14001, ainsi que la station d'épuration de la Ville de Saint-Brieuc.

→ FORCES ET FAIBLESSES

- (+) les structures d'éducation à l'environnement et les associations agréées développent surtout leur action sur le littoral,
- (-) les entreprises semblent peu sensibilisées par le « management environnemental ».

→ OPPORTUNITÉS

- ♦ La sensibilisation des acteurs économiques à la prise en compte de l'environnement et aux technologies propres.
- ♦ La réalisation d'une charte pour l'environnement sur le territoire du Pays, moment privilégié de concertation et de participation.
- ♦ La mise en réseau des structures d'éducation à l'environnement.



PROPOSITIONS d' ACTIONS pour le DÉVELOPPEMENT DURABLE du PAYS

- **Poursuivre la dynamique de réflexion, de concertation et d'action lancée par l'élaboration de la charte de développement durable du Pays.**
 - ♦ développer les outils de connaissance de l'environnement, observatoires, tableaux de bord...et doter le Pays de capacités d'expertise, d'évaluation et de prospective,
 - ♦ mobiliser en permanence les compétences du Pays vers le développement durable : réunion du conseil de développement, animation des chargés de mission des collectivités, partenariat avec les associations ...,
 - ♦ développer l'éducation à l'environnement vers tous les publics.
- **Promouvoir une utilisation harmonieuse du territoire par les différents acteurs (agriculteurs, activités industrielles, urbanisation).**
 - ♦ affirmer comme priorité l'arrêt de la consommation d'espace sur le littoral,
 - ♦ développer une réflexion sur les besoins territoriaux (du point de vue foncier) des différents acteurs, et sur l'équilibre souhaitable entre les différents secteurs d'activités,
 - ♦ traduire ces réflexions dans un document de planification territoriale, y compris en termes de maîtrise foncière,
 - ♦ harmoniser et mettre en conformité avec ces orientations les documents d'urbanisme.
- **Maintenir et pérenniser la qualité du cadre de vie et des paysages.**
 - ♦ respecter la qualité des paysages,
 - ♦ élaborer une charte paysagère au niveau du territoire,
 - ♦ intégrer les recommandations de cette charte dans les documents d'urbanisme,
 - ♦ réhabiliter les paysages ruraux, les décharges non autorisées,
 - ♦ poursuivre les opérations communales de réhabilitation du bocage dans les cantons ruraux,
- **Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel et bâti.**
 - ♦ poursuivre la gestion des espaces d'ores et déjà protégés,
 - ♦ poursuivre les inventaires des milieux marins,
 - ♦ promouvoir les échanges d'expériences par la mise en réseau des sites et des gestionnaires.
- **Poursuivre les efforts en matière de maîtrise de pollution et d'élimination des déchets.**
 - ♦ généraliser la collecte sélective des déchets,
 - ♦ promouvoir corrélativement le tri avant traitement,
 - ♦ augmenter le nombre de centres de stockage,
 - ♦ agir dans les bassins versants pour reconquérir la qualité des eaux de surface,
 - ♦ inviter les établissements agroalimentaires à s'équiper en stations d'épuration autonomes,
 - ♦ sensibiliser les navigateurs pour la maîtrise des rejets en mer.
- **Promouvoir les énergies renouvelables.**
 - ♦ préciser le potentiel éolien et son acceptabilité dans le paysage (schéma d'implantation),
 - ♦ développer le recours à l'énergie solaire,
 - ♦ développer la filière bois - énergie.



Source des données présentées

- Introduction - Présentation du territoire
 - ♦ Diagnostics INSEE de chaque Pays (mai 2001).
 - ♦ Recensement Général de l'Agriculture 2000.
- Biodiversité - Milieux naturels
 - ♦ Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne.
 - ♦ Réseau d'information « Bretagne Environnement » : www.bretagne-environnement.org.
- Qualité du cadre de vie
 - ♦ Directions Départementales de l'Équipement (22, 29, 35, 56).
 - ♦ Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (22, 29, 35, 56).
 - ♦ Ministère de la Culture
Site Internet Mérimée
 - ♦ Diagnostics INSEE par Pays.
- Prélèvements de ressources naturelles
 - ♦ Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
 - ♦ Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (29, 35, 56).
 - ♦ Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales des Côtes d'Armor.
- Production - Consommation énergétique
 - ♦ Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) de Bretagne.
 - ♦ Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).
- Risques naturels et technologiques
 - ♦ Ministère de l'Écologie et du Développement Durable - DPPR - Sous-Direction Prévention des risques majeurs (les risques par commune).
 - ♦ Panorama de l'Environnement Industriel en Bretagne au 31/12/01 (DRIRE Bretagne).
- Production de pollution et qualité des milieux
 - ♦ Panorama de l'Environnement Industriel en Bretagne au 31/12/01 (DRIRE Bretagne).
 - ♦ Direction Régionale aux Affaires Sanitaires et Sociales (état des plages, 2001).
 - ♦ Agence de l'Eau Loire-Bretagne (cartes de qualité 1997 - 1999, dispositifs collectifs d'assainissement).
 - ♦ IFREMER (cartographie algues vertes 2002, bulletin de surveillance 2002).
- Déchets

Observatoire régional des déchets ADEME.
- Implication des acteurs
 - ♦ Annuaire des acteurs de l'éducation à l'environnement en Bretagne (1999-2001-REEB).
 - ♦ Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne (Associations agréées).
 - ♦ Association Orée (www.oree.org).

Document réalisé à l'initiative de la Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne, Service de l'Évaluation et du Développement Durable. Bureau d'Études CERESA - 35230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE – 2003 Cartographie : - SCAN100® © IGN 1997, - BD Carthage 2.4® © IGN 1996.
--



PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS DE SAINT-BRIEUC -

Légende

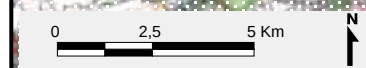
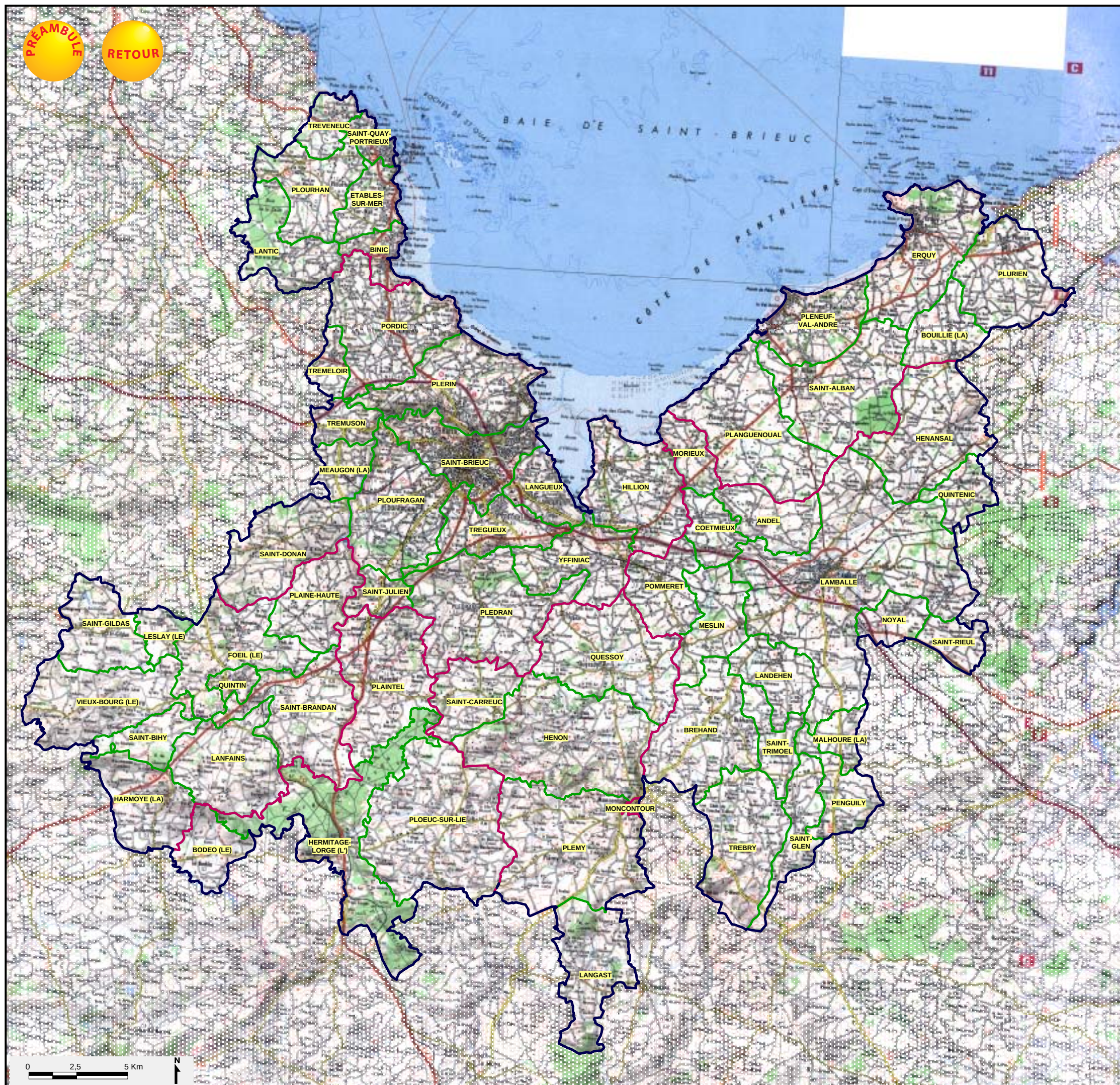
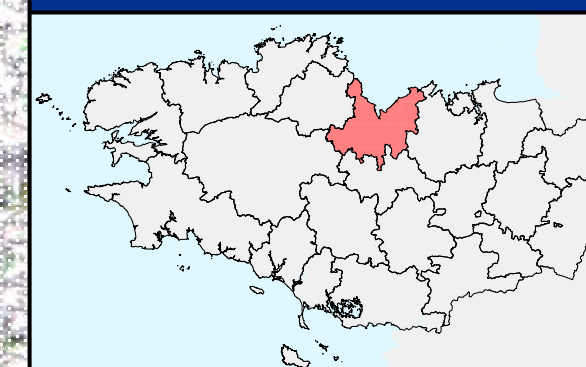
- Limite du pays
- Limite EPCI à fiscalité propre
- Limite communale

Sources :

- SCAN 100
- BD Carthage

CERESA
Le Pont - Route de la Rivière
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

JUIN 2003



PRÉAMBULE

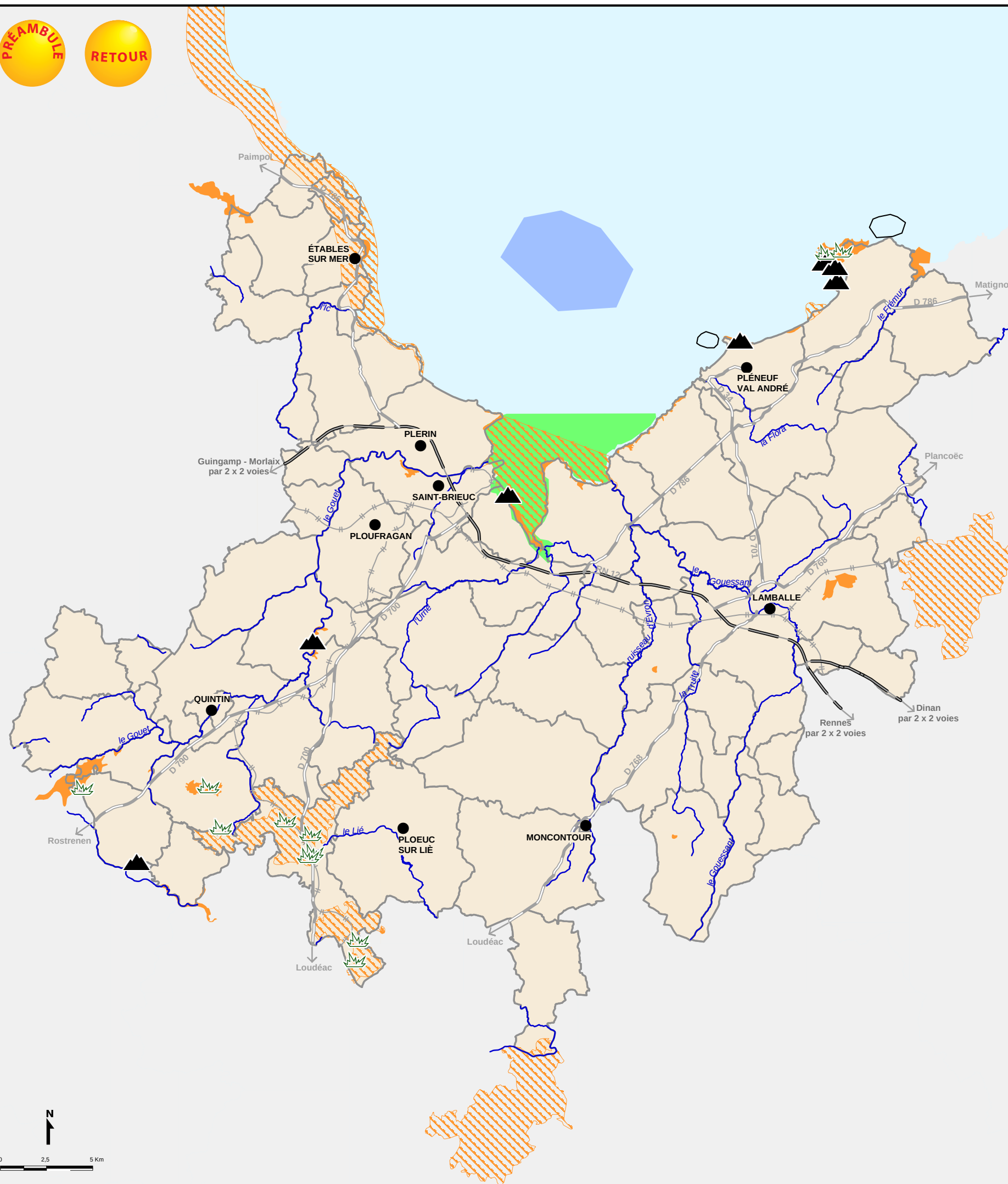
RETOUR



PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS DE SAINT-BRIEUC -

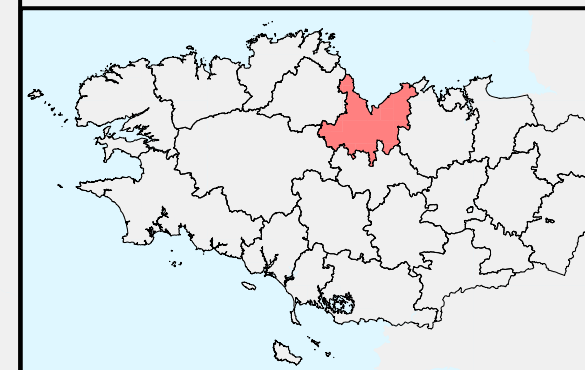
Biodiversité et milieux naturels - Éléments de connaissance des milieux -



- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 1
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 2
- Site géologique remarquable
- Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux
- Gisement de maërl
- Herbiers à zostère
- Tourbière

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée

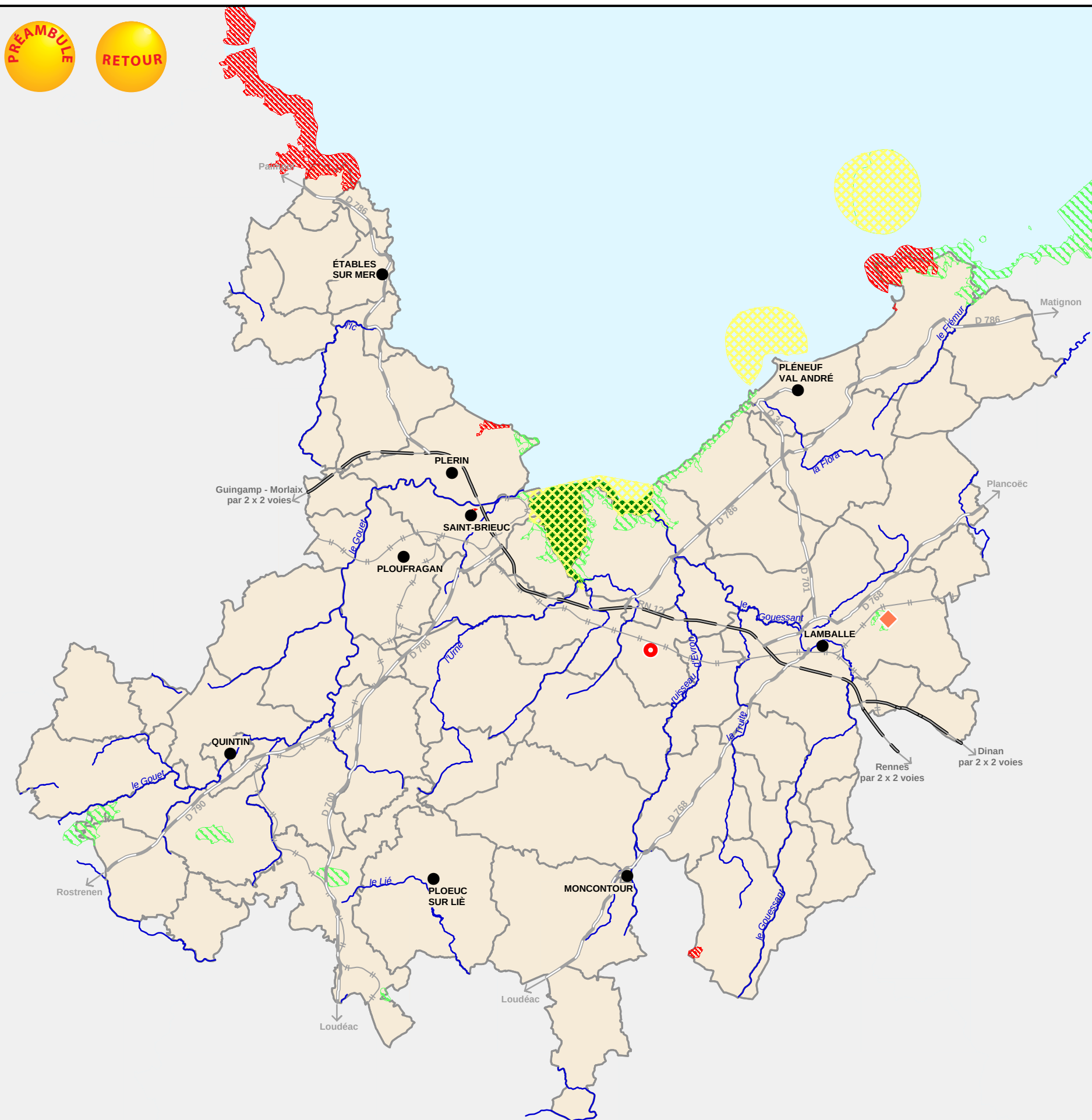


Sources :

- Fond - BD carthage
- DIREN Bretagne

CERESA
Le Pont - Route de la Rivière
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

JUIN 2003



PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS DE SAINT-BRIEUC -



Biodiversité et milieux naturels - Éléments de protection et de gestion des milieux -

ÉLÉMENTS DE PROTECTION DES MILIEUX

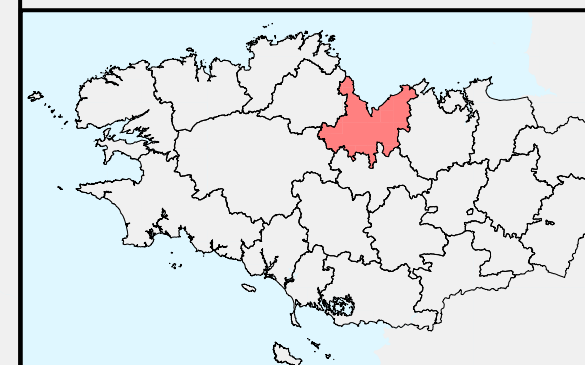
- ◆ Arrêté de biotope
- Site naturel classé (loi du 2 mai 1930)
- Réserve naturelle
- Zone de Protection Spéciale
- Site désigné au titre de la convention de RAMSAR pour la conservation des zones marines peu profondes

ÉLÉMENTS DE GESTION DES MILIEUX

- Site d'Intérêt Communautaire (Natura 2000)
- Parc Naturel Régional

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :

- Fond - BD carthage
- DIREN Bretagne

CERESA
Le Pont - Route de la Rivière
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

JUIN 2003



ÉTAT DU DROIT DE L'URBANISME

Les plans locaux d'urbanisme (situation au 1er janvier 2003)

- PLU approuvé
- PLU en cours de révision
- PLU en cours d'élaboration
- Carte communale approuvée ou en élaboration
- Pas de document d'urbanisme

Mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec la loi littorale (Article L146-6 du code de l'urbanisme)

- Espaces remarquables identifiés et pris en compte dans un document de planification
- Espaces remarquables identifiés, non pris en compte dans un document de planification

MONUMENTS HISTORIQUES CLASSÉS (PRÉSENCE ET NOMBRE PAR COMMUNE)

- Mégalithe, monument protohistorique
- Monument religieux (église, chapelle, cimetière, couvent, ...)
- Bâtiment civil ou militaire (château, maison, fort, ...)
- Fontaine
- Croix isolée

PETITES CITÉS DE CARACTÈRES

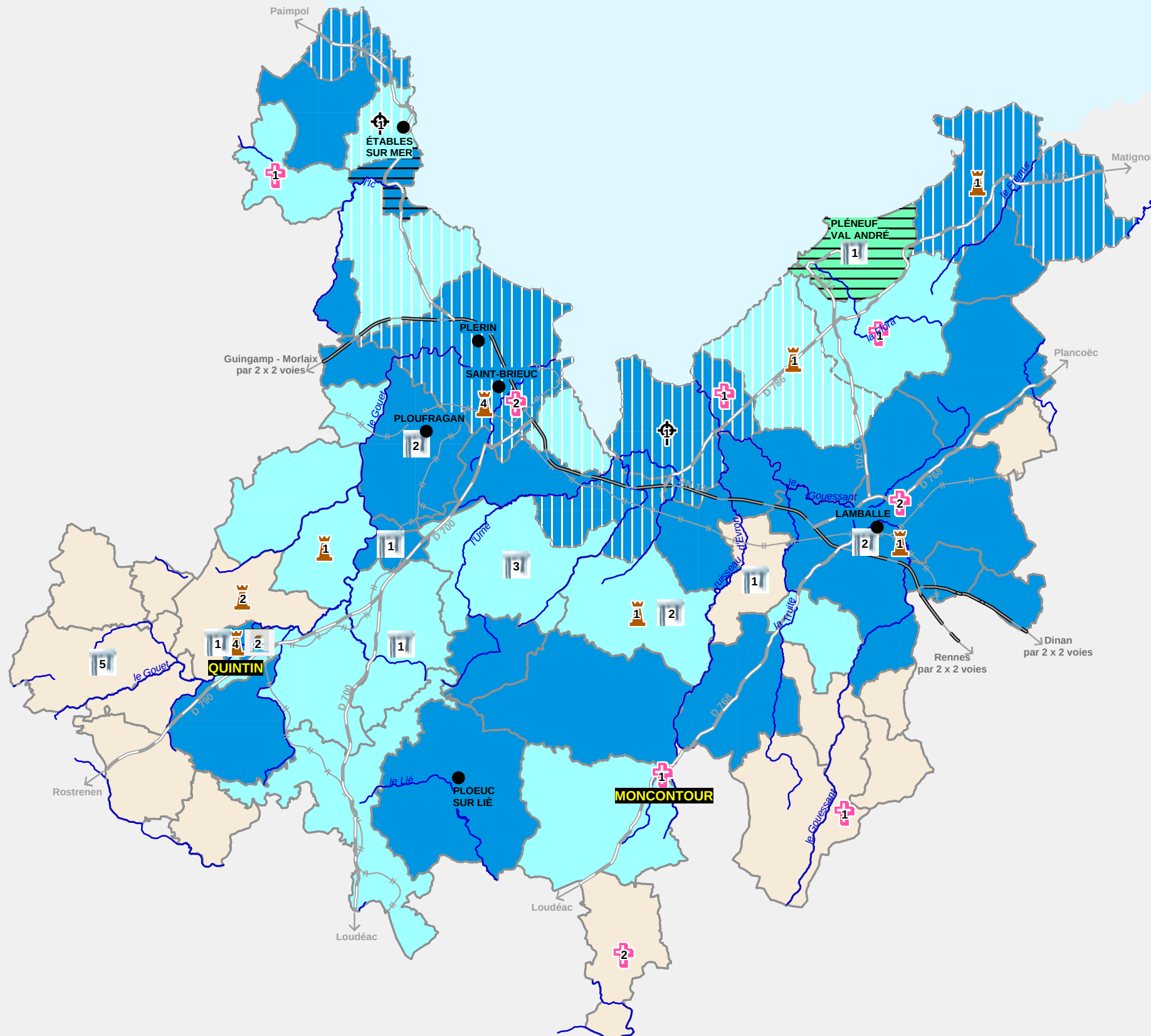
Nom de la petite cité de caractère

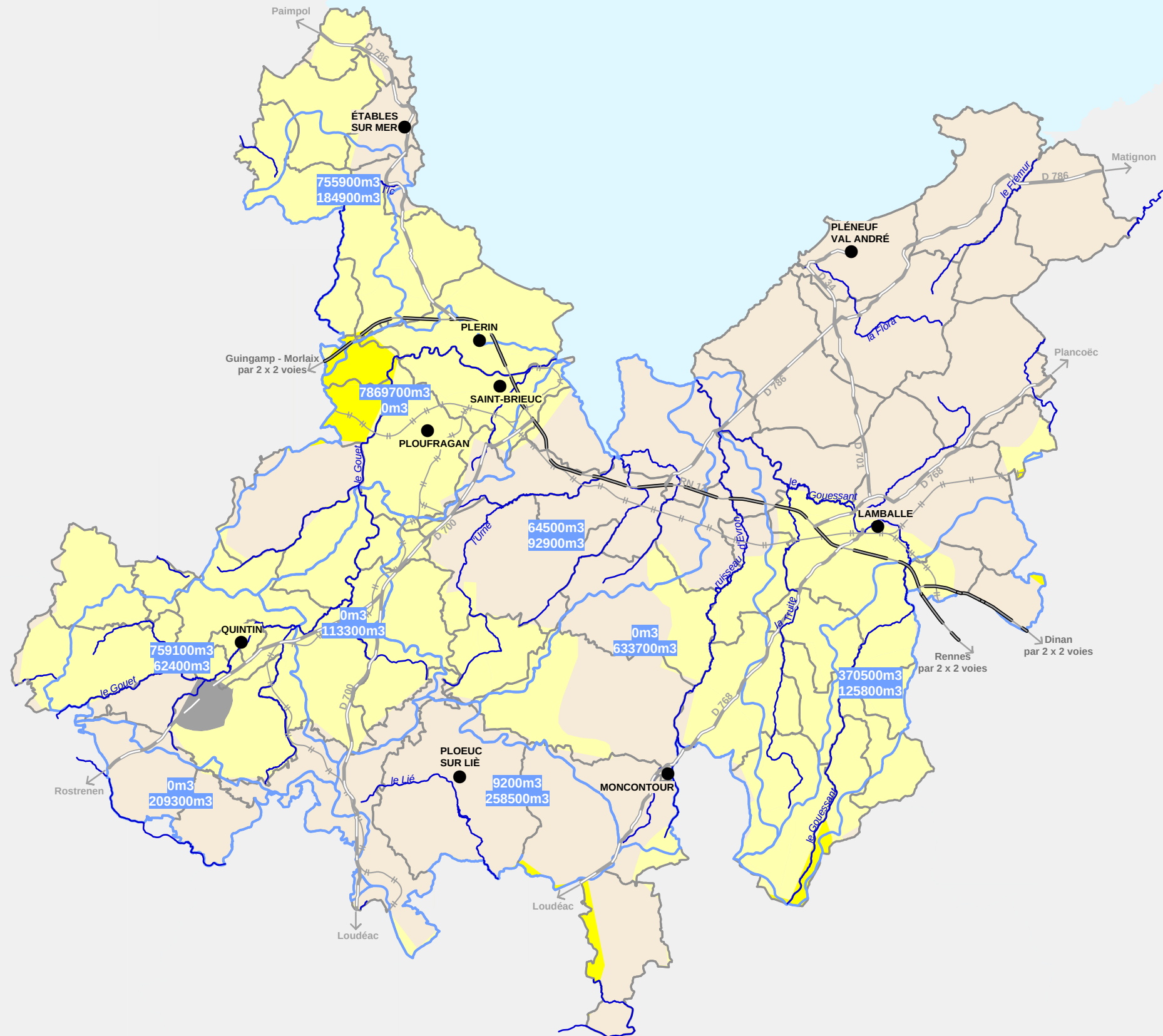
Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée

Sources :

- Fond - BD carthage
- DDE 22
- Cités d'Art de Bretagne
- Ministère de la Culture - Site internet Mérimée





PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS DE SAINT-BRIEUC -

Prélèvement pour l'alimentation en eau potable



QUANTITÉ PRÉLEVÉE ANNUELLEMENT PAR BASSIN VERSANT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS données 2001

X m³ Eau de surface
Y m³ Eau souterraine

Limite des bassins versants concernés par un prélèvement d'eau

QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE: TENEUR EN NITRATES données 2001

Teneurs moyennes (mg NO₃-l)

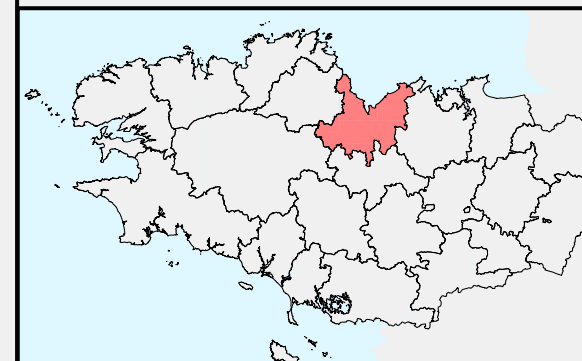
- de 0,0 à 25,0 inclus
- de 25,0 à 40,0 inclus
- de 40,0 à 50,0 inclus
- supérieures à 50,0
- pas d'adduction publique

Teneurs maximales (mg NO₃-l)

- supérieures à 50,0

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée

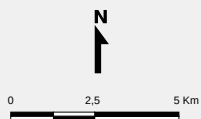
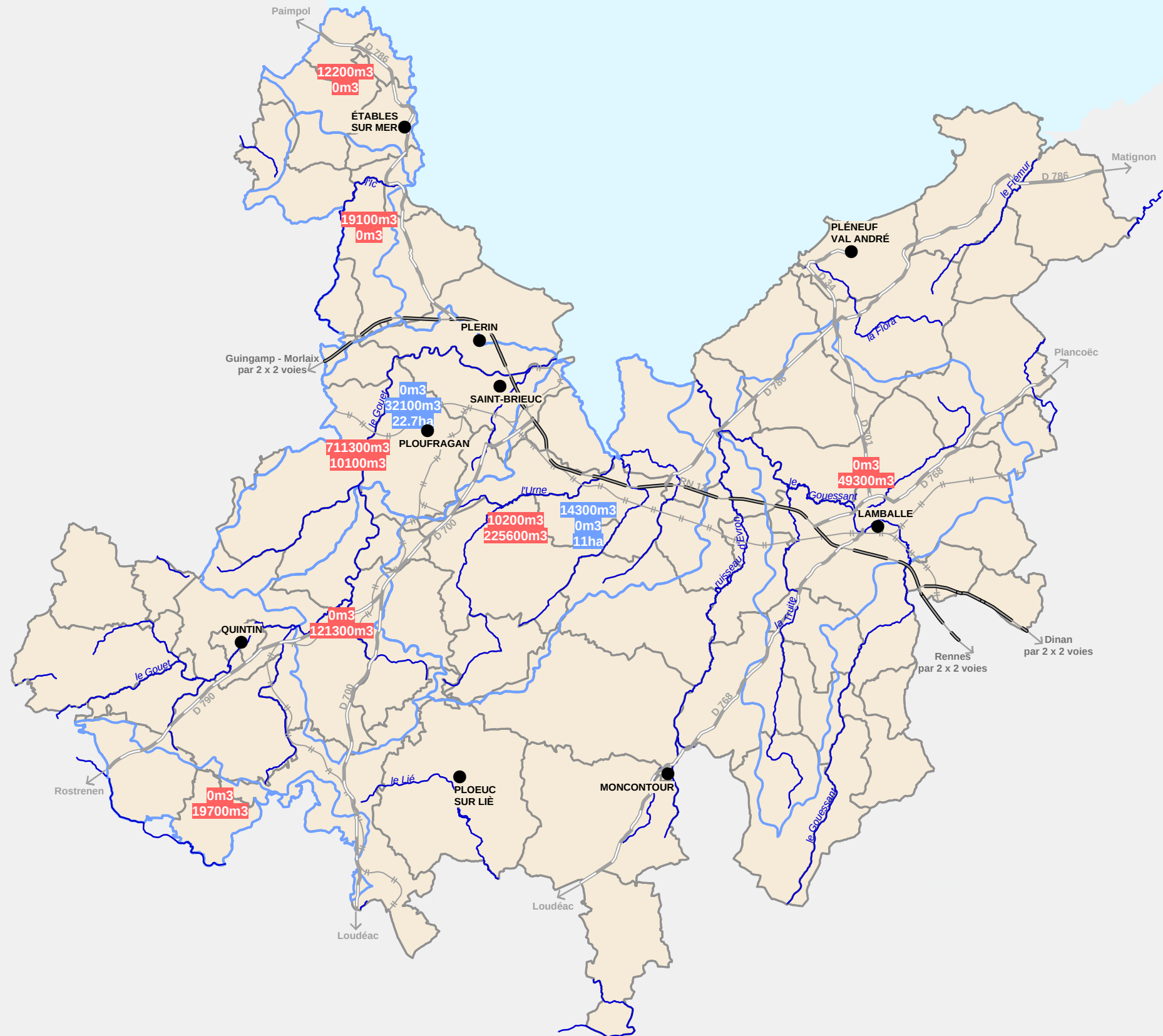


Sources :

- Fond - BD carthage
- Agence de l'eau
- DRASS

CERESA
Le Pont - Route de la Rivière
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

JUIN 2003



PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS DE SAINT-BRIEUC -



Prélèvement d'eau pour l'industrie et l'agriculture

QUANTITÉ PRÉLEVÉE ANNUELLEMENT POUR L'USAGE INDUSTRIEL PAR BASSIN VERSANT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS

données 2001

X m³ Eau de surface
Y m³ Eau souterraine

QUANTITÉ PRÉLEVÉE ANNUELLEMENT POUR L'IRRIGATION PAR BASSIN VERSANT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS

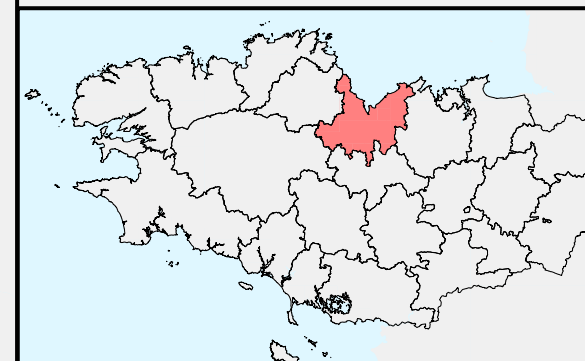
données 2000

X m³ Eau de surface
Y m³ Eau souterraine
Z ha Part de la surface irriguée par bassin versant sur le territoire du pays

Limite des bassins versants concernés par un prélèvement d'eau

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :

- Fond - BD carthage
- Agence de l'eau
- DRASS

CERESA
Le Pont - Route de la Rivière
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

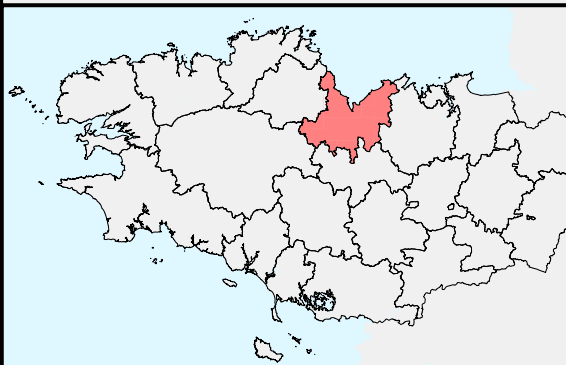
JUIN 2003



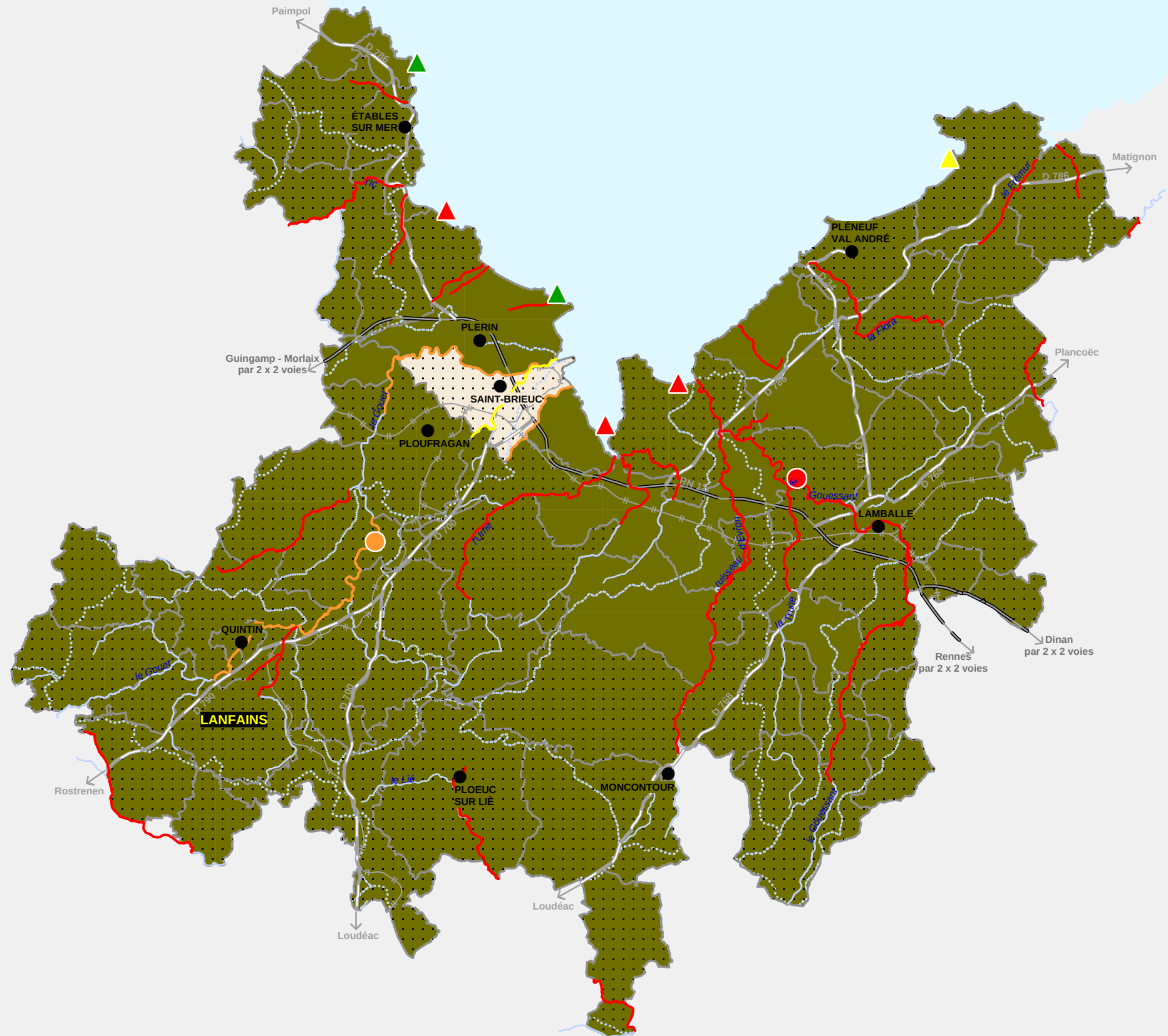
Risques naturels et technologiques majeurs



 Limite communale
 Cours d'eau
 Axe 2 x 2 voies
 Autre route principale
 Voie ferrée



CERESA
Le Pont - Route de la Rivière
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE



PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS DE SAINT-BRIEUC -



Altération des milieux par les nitrates

QUALITÉ DES COURS D'EAU - ALTÉRATION PAR LES NITRATES

En linéaire - données 1997 - 1999 / En ponctuel - données 2000

- Très bonne qualité - concentration en nitrate inférieure à 2mg/l
- Bonne qualité - Entre 2 mg/l et moins de 10 mg/l de nitrate
- Qualité passable - Entre 10 mg/l et moins de 25 mg/l de nitrate
- Mauvaise qualité - Entre 25 mg/l et moins de 50 mg/l de nitrate
- Très mauvaise qualité - Plus de 50 mg/l de nitrate

PROLIFÉRATION D'ALGUES VERTES - SITES TOUCHÉS PAR UNE MARÉE VERTE DE MAI À OCTOBRE 2002

Nombre d'apparition sur le total de quatre inventaires: mai, juillet, août et octobre 2002

- Site touché une fois
- Site touché deux fois
- Site touché trois fois
- Site touché quatre fois

PRODUCTION D'AZOTE ANIMAL PAR HECTARE ET PAR AN

données 2002

- Moins de 140 kg azote/ha SAUE
- De 140 à 170 kg azote/ha SAUE
- Plus de 170 kg azote/ha SAUE - ZONE EN EXCÉDENT STRUCTUREL

ZONE D'ACTION CONCERTÉE NITRATE

données 2002

- Territoire (commune ou bassin versant) concerné

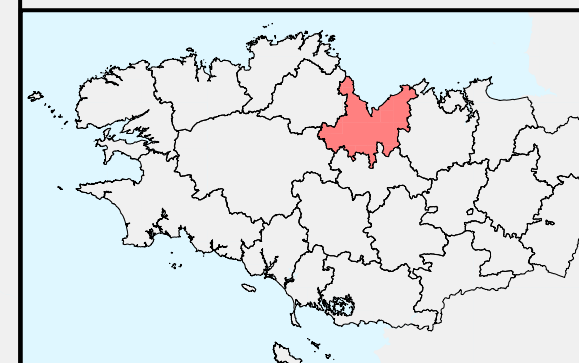
PRÉSENCE D'ÉPANDAGE DE DÉCHETS ORGANIQUES DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES SUR LA COMMUNE

données 2001

COMMUNE CONCERNÉE

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Limite des principaux bassins versants
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée

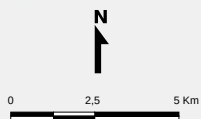
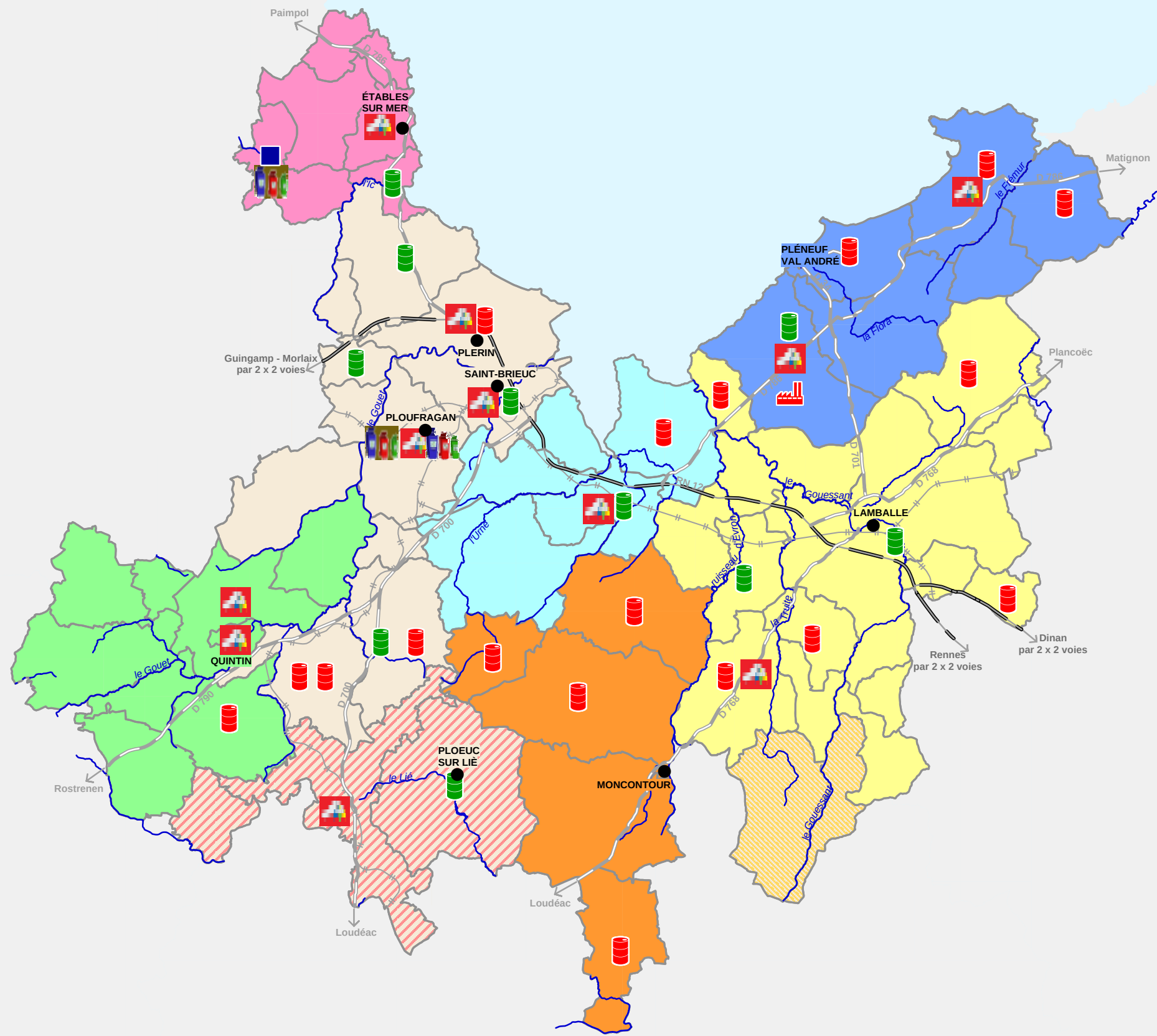


Sources :

- Fond - BD carthage
- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- CEVA
- DIREN
- DRIRE

CERESA
Le Pont - Route de la Rivière
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

JUIN 2003



PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS DE SAINT-BRIEUC -

Gestion des déchets ménagers et assimilés



INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS

- Centre de transfert
- Centre de tri
- Centre de tri - compostage
- Centre de stockage
- Usine d'incinération des ordures ménagères sans récupération d'énergie
- Usine d'incinération des ordures ménagères avec récupération d'énergie
- Déchetterie

ANCIENNES DÉCHARGES (SITUATION AU 01-09-02)

- Décharge réhabilitée ou en cours de réhabilitation
- Décharge non réhabilitée

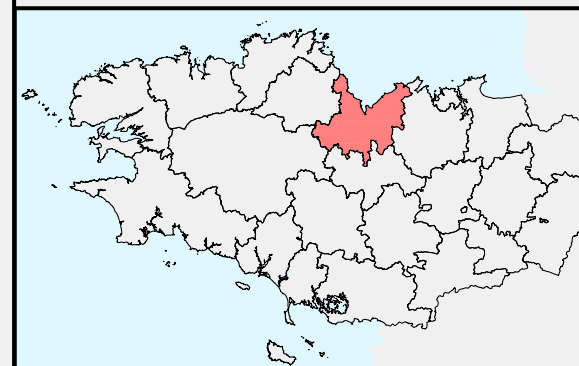
COLLECTE SÉLECTIVE (SITUATION AU 01-01-01)

Etablissement public de coopération intercommunale responsable de la collecte sélective

- | | |
|--------------------------|---------------------------|
| CC Côte de Penthièvre | SMICTOM Loudéac |
| CC du pays de Moncontour | Lamballe communauté |
| CC du pays de Quintin | Pas de collecte sélective |
| District du Sud Goëlo | |
| SIVOM de la Baie | |
| SIVOM du Mene | |

Légende du fond de plan

- | | |
|------------------|------------------------|
| Limite communale | Axe 2 x 2 voies |
| Cours d'eau | Autre route principale |
| | Voie ferrée |



Sources :

- Fond - BD carthage
- Ademe - Observatoire régional des déchets en Bretagne